

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Objet :

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre la société BERTOSSI-RAYNAL, Vendeur, et ses clients, Acheteurs.

Dans tous les cas, les présentes conditions générales de vente priment sur celles des clients sauf dispositions contraires convenus entre les parties.

Toutes les offres s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Le vendeur n'est lié par les commandes prises par ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite et signée. L'acceptation pourra également résulter de l'expédition des produits.

Prix :

Tous les prix s'entendent pour marchandises prises retirées dans les entrepôts du vendeur. Ils sont exprimés en Euro TTC (toutes taxes comprises), sauf mentions contraires. Ils ne comprennent pas les frais de transport.

Commandes :

Aucune commande émanant d'un client professionnel ne pourra être inférieure à un montant de 76 €.

En cas de force majeure, le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de surseoir à la livraison de commandes, sans que l'Acheteur puisse prétendre à des dommages et intérêts.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure l'incendie, les inondations, l'interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves des transports, des services postaux.

Transport :

Les frais de livraison sont à la charge du Client.

Même expédiées franco, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'Acheteur. L'acheteur doit vérifier le bon état de la commande au moment de la livraison. Cette vérification doit porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que leur conformité à la commande. Il fera toutes réserves légales pour exercer son recours contre les transporteurs. Aucune réclamation ne sera prise en compte après un délai de huit jours à compter du jour de la livraison.

Paiement du prix :

Sauf convention particulière conforme aux dispositions de l'article L 443-1 du Code de commerce, les marchandises sont payables comptant.

Clause relative aux conditions d'escompte:

Il ne sera accordé aucun escompte pour paiement comptant ou anticipé.

Clause relative aux indemnités de retard paiement:

Toute facture non réglée dans le délai ci-dessus donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de trois fois l'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40€ pour frais de recouvrement. une indemnisation supplémentaire pourra être exigée si des frais de recouvrement d'un montant supérieur à 40€ sont engagés. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (art. L 441-6 et L 443-1 du code de commerce).

Réserve de propriété :

Clause de réserve de propriété:

LA SOCIETE BERTOSSI-RAYNAL SE RÉSERVE LA PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES LIVRÉES JUSQU'À COMPLET PAIEMENT DU PRIX EN PRINCIPAL, INTÉRÊTS ET ACCESSOIRES.

A cet égard, la remise de traites ou de tout titre créant une obligation de payer ne constitue pas paiement au sens de la présente disposition. A défaut de complet paiement du prix par l'Acheteur, le Vendeur pourra revendiquer l'objet vendu.

En outre, l'Acheteur supportera la charge des risques, en cas de perte ou de destruction, à compter de la date de livraison des marchandises. Il s'engage donc à souscrire dès la signature du présent document, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises livrées. Ces dispositions ne font pas obstacle à la clause de réserve de propriété, ci-dessus.

Réclamation :

Les réclamations ne seront recevables que dans un délai de huit jours à compter de la date de livraison des marchandises.

Même fondées, les réclamations, ne motivent pas le droit à opérer, par l'Acheteur, des retenues sur les sommes dues au Vendeur.

Délai de rétractation :

Pour toute commande passée à distance par un non-professionnel, l'Acheteur dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de la livraison de sa commande pour faire le retour des produits dans leur emballage d'origine, pour échange ou remboursement sans pénalités, à l'exception des frais de retour.

Compétence :

Toutes contestations portant sur la nature, le montant, le paiement des marchandises, ainsi que sur l'application des présentes conditions de vente, sont soumises à la législation française.

Lorsque l'Acheteur est un professionnel, il est fait attribution de juridiction au Tribunal de commerce d'Agen, qui sera seul compétent quel que soit le mode de paiement, même en cas d'action incidente,

☐ Changement du lieu de livraison

Nouvelle adresse :

Nom du signataire : Signature,

Lieu et date :

Doit être notifiée immédiatement à l'autorité indiquée dans la case n° 7.

☐ CERTIFICAT DE RÉCEPTION OU D'EXPORTATION

☛ Marchandises reçues par le destinataire

Date : Lieu : N° de référence :

Description des marchandises Marchandises excédentes Marchandises manquantes

.....

.....

.....

☛ Envoi conforme

☛ Marchandises exportées* placées sous régime douanier

Moyen de transport communautaire (autre que la mise en libre pratique)

Date :

☛ Nom du signataire : Lieu-Date :

entreprise du signataire : Signature,

☛ Autorité fiscale ou bureau de douane : A viser par l'autorité fiscale (le cas échéant)
Nom : ou le bureau de douane
Adresse :

(*) Biffer la mention inutile.

☐ CONTRÔLES (suite)

Visa de réception à effectuer dans la case " C " au recto.

1 Libre
2 Rhums
3 Cassis
4 Apéritifs à base de vins

5 Apéritifs à base d'alcools
6 Rhums légers
7 Anis - Whisky - Gin - Vodka
9 V.Q.P.R.D.